

Motion du Conseil des Maître-sse-s

Madame, monsieur l'IEN, nous tenons à exprimer notre désaccord avec le dispositif des évaluations nationales CP / CE1.

A nouveau, le ministère impose ces évaluations alors même qu'une enquête de la DEPP indiquait l'an dernier que, pour 66 % des professeurs des écoles, elles n'apportaient pas d'informations supplémentaires.

S'appuyant seulement sur une partie de la recherche, ne tenant pas compte des apprentissages effectués dans le cadre des programmes, notamment au cycle 1, elles ont mis en échec et fragilisé des élèves sans faire la démonstration de leur efficacité.

Ces évaluations et les ressources qui y sont associées encouragent les enseignants à centrer les apprentissages sur les « fondamentaux » (lire, écrire, compter) et à mettre au second plan les autres apprentissages pourtant essentiels à la poursuite de la scolarité des élèves. Ce recentrage est particulièrement préjudiciable aux élèves dont la culture familiale est éloignée de la culture scolaire.

D'autre part, le pilotage du système éducatif par les résultats qui en découle ouvre la porte à des comparaisons entre classes, écoles ou circonscriptions que nous dénonçons.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas que l'on nous demande de passer autant de temps à un dispositif si mal calibré, que ce soit en classe, en saisie et analyse des résultats, en rendez-vous avec les parents... Ce temps passé dépasse largement les 5h d'APC allouées par Mme la Directrice Académique ! Il pourrait servir de manière bien plus bénéfique à d'autres projets, concertations, travail de préparation de classe, rencontres individuelles avec les parents en cours d'année ...

Nous n'avons pas attendu l'application de ce dispositif pour évaluer nos élèves. Nous les évaluons régulièrement dans le cadre de la classe et à partir des enseignements réellement effectués.

Pourquoi dans une école de la confiance, ces évaluations s'accompagnent-elles d'autoritarisme et de pratiques prescriptives et injonctives de la part de notre hiérarchie, remettant en cause notre professionnalisme et la liberté pédagogique inscrite dans la loi ? Notre métier est un métier de conception, nous ne voulons pas qu'il devienne un métier d'exécutant.

Enfin, une partie importante des animations pédagogiques sera consacrée à l'exploitation des résultats de ces évaluations, alors même qu'ils ne sont pas réellement utilisables. Nous n'acceptons pas de voir à nouveau ces temps d'animations pédagogiques monopolisés par des commandes ministérielles qui nous semblent bien loin de la réalité de la classe.

Veillez recevoir, Monsieur / Madame l'Inspecteur /trice, l'assurance de notre attachement en un service public de l'éducation de qualité.

Le conseil des Maître-sse-s